

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2009

DECEMBRE 2010

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coopération et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Oumy DIOP, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE & Samba NDIAYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Atoumane FALL
5. JUSTICE	Assane THIOUNE
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Moussa THIAM
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. ELEVAGE	Mamadou WONE
10. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
11. TRANSPORT	Oumy DIOP
12. TOURISME	Adama SECK
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

La mise en œuvre du Programme Sectoriel de la Justice (PSJ) qui s'inscrit sur un horizon de dix ans (plan décennal 2004-2013) décliné en plans d'actions triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012, commence à impacter l'environnement judiciaire. Pour l'illustrer, il est présenté dans ce chapitre la situation de la carte judiciaire, le budget, les statistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, les statistiques sur l'Education Surveillée et sur le personnel du Secteur Justice.

XII.1. CARTE JUDICIAIRE

Le Ministère de la Justice se compose ainsi qu'il suit :

- l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice ;
- la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces ;
- la Direction des Affaires Civiles et du Sceau ;
- la Direction des Services Judiciaires ;
- la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale ;
- la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement ;
- la Direction de l'Administration Pénitentiaire ;
- le Centre de Formation Judiciaire ;
- le Bureau de Communication.

Outre ces directions, il existe d'autres acteurs qui interviennent dans le système judiciaire. Il s'agit des Avocats, des Huissiers de Justice, des Notaires, des Experts judiciaires et des Commissaires Priseurs.

L'organisation juridictionnelle nationale sénégalaise se présente comme suit :

Juridictions supérieures :

- 1 Conseil Constitutionnel ;
- 1 Conseil d'Etat ;
- 1 Cour de Cassation ;
- 1 Cour des Comptes.

Juridictions du second degré :

4 Cours d'Appel (Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor), mais seules celles de Dakar et Kaolack sont fonctionnelles.

Juridictions du premier degré :

- 11 Tribunaux Régionaux dont celui de Hors Classe à Dakar. La compétence territoriale de chaque Tribunal Régional couvre les limites administratives de la région où il est implanté. Les Tribunaux régionaux sont implantés aux chefs lieux des onze (11) régions administratives.
- 33 Tribunaux Départementaux que sont : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour, Diourbel, Mbacké, Bambey, Kaolack, Kaffrine, Niore, Fatick, Gossas, Foundiougne, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Tambacounda,

Kédougou, Bakel, Louga, Linguère, Kébémér, Saint-Louis, Podor, Dagana, Matam et Kanel.

- 11 Tribunaux du Travail dont 1 par Région. Le Tribunal du travail est une juridiction spécialement et exclusivement compétente pour régler des différends individuels nés à l'occasion du contrat de travail.

XII.2. SITUATION DU PERSONNEL : ET LES AUTRES ENTITES DU MINISTERE

Le personnel de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale s'élève à 260 individus en 2009, soit une augmentation de 11 personnes par rapport à l'année 2008. La répartition par sexe montre que 50,8% sont de sexe Masculin et 49,2% de sexe Féminin.

Le personnel est composé de 17 corps professionnels dont les Educateurs Spécialisés qui représentent les 54,6% de l'effectif global. Ils sont suivis des Maîtres d'enseignement technique professionnel 9,2%, des Cuisinières 6,9%, des Techniciens horticoles 6,2%, des Lingères 6,2% et des Volontaires de l'éducation 3,8%. Les magistrats, les surveillants de prison ainsi que les assistants sociaux sont très faiblement représentés.

Tableau 12.1 : Répartition du personnel selon le corps en 2009

Corps	Effectif		Total	
	Masculin	Féminin	Effectif	%
Educateurs spécialisés	89	53	142	54,6%
Maîtres d'enseignement technique professionnel	10	14	24	9,2%
Cuisinières	1	17	18	6,9%
Techniciens horticoles	12	4	16	6,2%
Lingères	0	16	16	6,2%
Volontaires de l'éducation	7	3	10	3,8%
Monitrices d'économie familiale	1	5	6	2,3%
Gardiens	5	0	5	1,9%
Secrétaires dactylo. Sténo	0	4	4	1,5%
Magistrats	2	1	3	1,2%
Surveillants de prison	2	0	2	0,8%
Assistants sociaux	0	1	1	0,4%
Professeur	1	0	1	0,4%
Secrétaire de direction	0	1	1	0,4%
Chauffeur	1	0	1	0,4%
Agent horticole	1	0	1	0,4%
Instituteur	1	0	1	0,4%
Total	132	128	260	100,0%

Source : DESPS

XII.3. BUDGET DE LA JUSTICE

Le financement du secteur de la Justice est soumis à un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) dont l'objectif est de garantir une meilleure allocation et une utilisation rationnelle et efficace des ressources publiques destinées à la réalisation des activités. Le budget pour l'année 2009 est arrêté à la somme de 26 milliards 705 millions de francs CFA. Par rapport à 2008, le budget de la justice a connu un accroissement moyen de 91,1%.

Tableau 12.2 : Evolution du budget de 2008 à 2009

Année	Montant en FCFA
2008	13 978 000 000
2009	26 705 000 000

Source : CDAF

XII.4. ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

XII.4.1. LES ECROUES

Les écroués concernent toutes les personnes qui, au cours de l'année, ont été incarcérées à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

Les personnes écrouées au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et des Camp Pénal du Sénégal étaient de 25058 individus au 31 décembre 2009. La moyenne mensuelle d'individus écroués est de 2088 durant cette même année.

Tableau 12.3 : Evolution mensuelle des écroués en 2009

MOIS	HOMMES	FEMMES	Total
Janvier	1824	98	1922
Février	1767	96	1863
Mars	1683	108	1791
Avril	1901	102	2003
Mai	2074	163	2237
Juin	2030	123	2153
Juillet	2145	126	2271
Août	1738	118	1856
Septembre	1913	117	2030
Octobre	2231	112	2343
Novembre	2536	140	2676
Décembre	1807	106	1913
TOTAL	23649	1409	25058

Source : DAP

XII.4.2. LES DETENUS PAR SEXE SELON LE TYPE DE DETENTION EN 2009

L'effectif moyen mensuel de personnes détenues au camp pénal et les Maisons d'Arrêt et de Correction est de 7205 individus durant l'année 2009 contre 6566 en 2008 soit une progression de 9,7%. Les effectifs suivent une courbe ascendante de janvier à décembre. Les effectifs les plus élevés sont observés durant les mois d'octobre et de novembre coïncidant aux fêtes de grandes vacances scolaires.

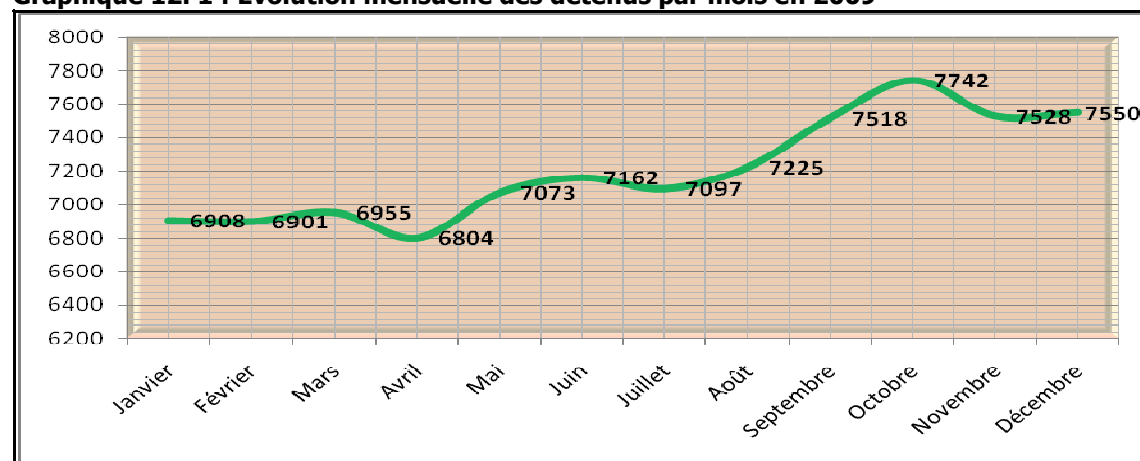
Les détenus provisoires font un effectif de 36227 individus durant toute l'année de 2009, tandis que les condamnés se chiffraient à 50236 individus.

Tableau 12.4 : Répartition des détenus par sexe et selon le type de détention en 2009

MOIS	Détenus provisoires				Condamnés				TOTAL
	Masculin	Féminin	Mineur Masculin	Mineure Fille	Masculin	Féminin	Mineur Masculin	Mineure Fille	
Janvier	2466	158	109		4069	77	26	3	6908
Février	2399	159	106	2	4134	82	19		6901
Mars	2699	158	118	3	3890	73	14		6955
Avril	2489	156	106	2	3962	72	17		6804
Mai	2535	181	106	5	4124	89	33		7073
Juin	2594	172	114	5	4178	79	20		7162
Juillet	2539	189	147	5	4122	66	29		7097
Août	2764	187	107	5	4059	69	34		7225
Septembre	3126	169	102	1	4035	66	19		7518
Octobre	3251	183	86		4124	78	20		7742
Novembre	3070	183	121	5	4039	87	23		7528
Décembre	2835	192	115	3	4290	88	26	1	7550
Moyenne mensuelle	2731	174	111	3	4086	77	23	0	7205

Source : DAP

Graphique 12. 1 : Evolution mensuelle des détenus par mois en 2009



Source : ANSD

XII.4.3. EVOLUTION MENSUELLE DES EFFECTIFS DES DETENUS PAR TYPE ET PAR NATIONALITE EN 2009

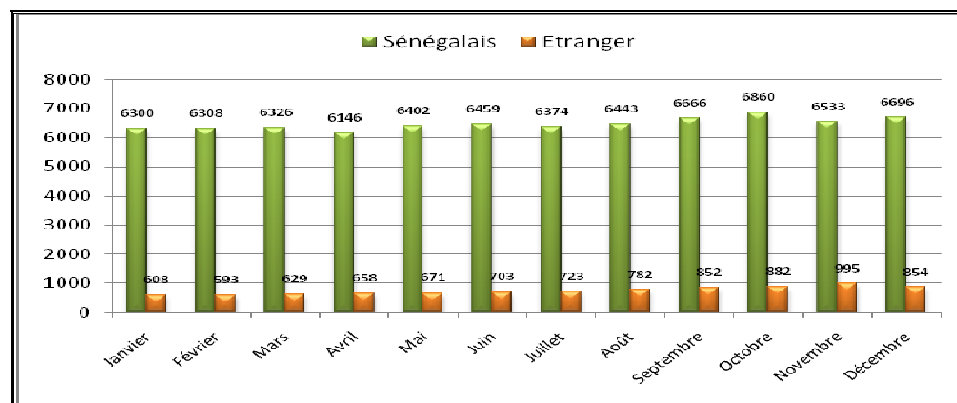
Durant l'année 2009, le nombre de Sénégalais détenus était de 77513 individus, tandis que les étrangers étaient de 8950 individus. Par rapport à 2008, l'accroissement de l'effectif des Sénégalais en 2009 était de 8,9% tandis que celui des étrangers atteignait les 17,6%. Cet accroissement important des étrangers incarcérés entre deux années pourrait s'expliquer en grande partie par la forte immigration constatée durant ces dernières années au Sénégal, et qui serait due par la crise économique et sociale qui secoue les pays limitrophes en ce moment.

Tableau 12.5 : Evolution mensuelle des effectifs des détenus par type et par nationalité en 2009

MOIS	Sénégalais			Etrangers		
	Détenus provisoires	Condamnés	Total	Détenus provisoires	Condamnés	Total
Janvier	2413	3887	6300	320	288	608
Février	2357	3951	6308	309	284	593
Mars	2644	3682	6326	334	295	629
Avril	2431	3715	6146	322	336	658
Mai	2497	3905	6402	330	341	671
Juin	2540	3919	6459	345	358	703
Juillet	2509	3865	6374	371	352	723
Août	2661	3782	6443	402	380	782
Septembre	2918	3748	6666	480	372	852
Octobre	2986	3874	6860	534	348	882
Novembre	2767	3766	6533	612	383	995
Décembre	2664	4032	6696	481	373	854
Moyenne mensuelle	2616	3844	6459	403	343	746

Source : DAP

Graphique 12. 2 : Evolution mensuelle des détenus selon la nationalité en 2009



Source : ANSD

XII.4.4. LES DETENUS ETRANGERS SELON LE PAYS D'ORIGINE EN 2009

Parmi les non Sénégalais détenus au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et camp pénal, 30,1% sont de la République de Guinée. Ils sont suivis des Nigériens avec 20,7%, des Maliens avec 18,6%, des Bissau Guinéens 7,5%, des Gambiens 6,2%.

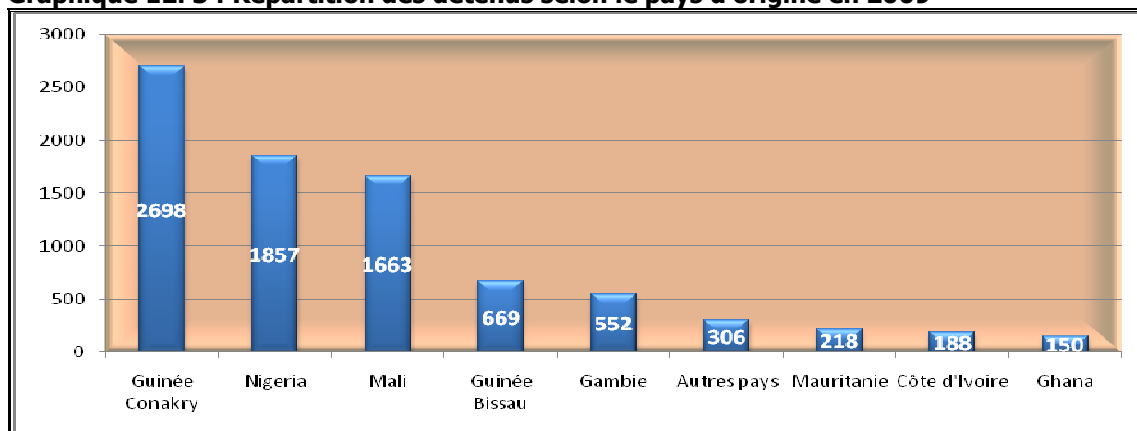
Cette situation révèle que ce sont souvent les pays voisins directs du Sénégal qui alimentent le plus souvent en détenus les MAC et Camp pénal. Cependant, il faut noter la présence massive de détenus Nigériens ; en effet, le nombre moyen mensuel est passé de 90 détenus en 2008 à 155 détenus en 2009.

Tableau 12.6 : Répartition des détenus étrangers selon le pays d'origine en 2009

PAYS	Effectif total des détenus étrangers	Total en %	Moyenne mensuelle
Guinée Conakry	2698	30,1	225
Nigeria	1857	20,7	155
Mali	1663	18,6	139
Guinée Bissau	669	7,5	56
Gambie	552	6,2	46
Autres pays	306	3,4	26
Mauritanie	218	2,4	18
Côte d'Ivoire	188	2,1	16
Ghana	150	1,7	13
Burkina Faso	123	1,4	10
Cameroun	124	1,4	10
France	114	1,3	10
Libéria	72	0,8	6
Cap Vert	42	0,5	4
Niger	36	0,4	3
Sierra Léone	35	0,4	3
Afrique du Sud	30	0,3	3
R.D Congo	31	0,3	3
Bénin	16	0,2	1
Togo	18	0,2	2
Gabon	5	0,1	0
Centrafrique	1	0	0
Liban	2	0	0
Total	8950	100	746

Source : DAP

Graphique 12. 3 : Répartition des détenus selon le pays d'origine en 2009



Source : ANSD

XII.4.5. REPARTITION DES DETENUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION EN 2009

La répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2009, révèle que 34,5% sont incarcérés pour cause de vol, 25,1% pour cause d'usage et trafic de stupéfiants et 9,4% pour cause de Viol-Attentat aux mœurs. L'Escroquerie (8,8%) ainsi que le Meurtre - Assassinat – Parricide (6,3%) tiennent respectivement les 4ème et 5ème position. Les autres infractions, à savoir les Coups et blessures volontaires (3,9%), le Recel (2,7%) et l'Infanticide – Avortement, sont faiblement représentées.

Cependant, il faut noter que pour les détenus de sexe féminin, c'est plutôt l'infraction Infanticides – Avortements, qui constitue la première cause de détention avec un niveau de 33,8%. Elle est suivie de l'usage et du trafic de stupéfiants représentant 23,2% et du vol avec 13%.

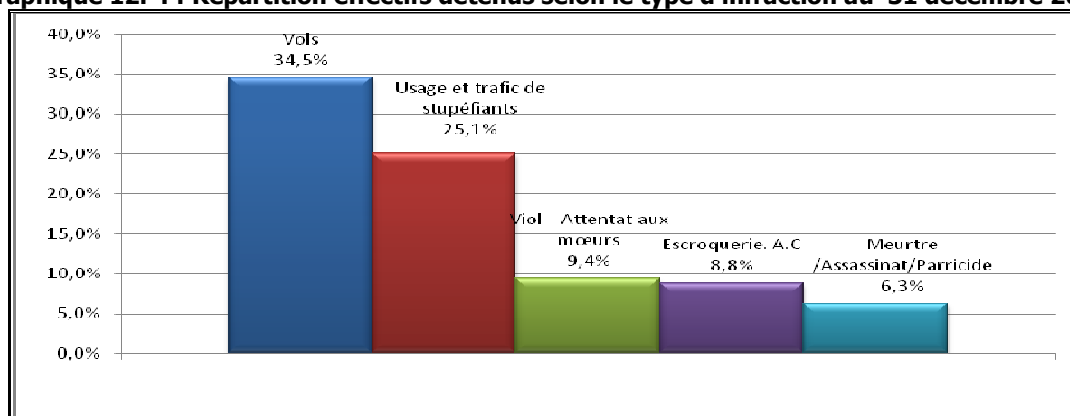
Tableau 12.7 : Répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2009

Infractions	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vols	2569	35,4	37	13,0	2606	34,5
Usage et trafic de stupéfiants	1828	25,2	66	23,2	1894	25,1
Viol – Attentat aux mœurs	693	9,5	17	6,0	710	9,4
Escroquerie. A.C	649	8,9	12	4,2	661	8,8
Meurtre - Assassinat – Parricide	457	6,3	15	5,3	472	6,3
Autres délits	351	4,8	11	3,9	362	4,8
Coup.et blessure .volontaire	274	3,8	17	6,0	291	3,9
Recel	200	2,8	3	1,1	203	2,7

Infractions	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Infanticide – Avortement	0	0,0	96	33,8	96	1,3
Homicide volontaire – involontaire	91	1,3	3	1,1	94	1,2
Faux, usage faux	61	0,8	1	0,4	62	0,8
Détournement deniers publics	36	0,5	4	1,4	40	0,5
Rébellion - Outrage à agent	23	0,3	0	0,0	23	0,3
Vagabondage –Mendicité	19	0,3	0	0,0	19	0,3
Fraudes	8	0,1	0	0,0	8	0,1
Atteinte à la sûreté de l'Etat	4	0,1	0	0,0	4	0,1
Proxénétisme	3	0,0	0	0,0	3	0,0
Empoisonnement	0	0,0	2	0,7	2	0,0
Total	7266	100,0	284	100,0	7550	100,0

Source : DAP

Graphique 12. 4 : Répartition effectifs détenus selon le type d'infraction au 31 décembre 2009



XII.4.6. REPARTITION DES DETENUS PROVISOIRES SELON LA DUREE DE DETENTION AU 31 DECEMBRE 2009

La durée de détention provisoire au 31 décembre 2009 révèle que 33,6% des détenus provisoires ont passé de 1 à 30 jours dans les MAC et camp pénal. Cela signifie que 3 détenus sur 10 passent moins d'un mois dans les centres pénitenciers en 2009, alors que la situation en 2008 était de 4 sur 10. Ensuite, viennent en 2ème position les détenus qui ont passé entre 6 mois et 2 ans et qui représentent 29,4% des effectifs. Les détenus provisoires ayant passé 30 jours à 6 mois au 31 décembre 2009 dans les MAC et centres de détention faisaient 754, soit 24%.

Ceux qui ont fait plus de 2 ans de détention représentaient 12% des effectifs. Ces longues détentions au détriment des détenus sont en partie liées aux lenteurs du système judiciaire résultant du grand nombre de dossiers en souffrance au niveau des cabinets d'instructions et des juridictions. En effet, le personnel judiciaire est insuffisant par rapport au volume d'affaires à juger.

Tableau 12.8 : Répartition des détenus provisoires selon la durée de détention au 31 décembre 2009

Situation	DETENUS PROVISOIRES									
	Sénégalais				Etrangers				Total	
	Masculin	Féminin	Mineur Garçon	Mineure Fille	Masculin	Féminin	Mineur Garçon	Mineure Fille	Effectif	%
1 jour à 30 jours	845	34	49	3	120	1	5		1057	33,6
30 jours à 6 mois	520	43	27		148	15	1		754	24,0
6 mois à 2 ans	688	53	26		147	11	0		925	29,4
2 ans à 4 ans	203	26	6		20	1	0		256	8,1
4 ans à 6 ans	102	8	1		10	0	0		121	3,8
Plus de 6 ans	30	0	0		2	0	0		32	1,0
Total	2388	164	109	3	447	28	6	0	3145	100,0

Source : DAP

XII.4.7. REPARTITION DES CONDAMNES SELON LA DUREE DE DETENTION AU 31 DECEMBRE 2009

La répartition des détenus condamnés selon la durée de peine révèle que 41,3% des individus ont passé une période comprise entre 15 jours et 1 an dans les MAC et camp pénal.

Cependant, il y a 32,4% des condamnés qui ont purgé une peine allant de 1 an à 2 ans. Ceux qui sont condamnés à plus de 2 ans aux travaux à perpétuité, font 26,3% dépassant légèrement le niveau de 2008 qui était de 24%.

Tableau 12.9 : Répartition des condamnés selon la durée de la peine au 31 décembre 2009

Situation	CONDAMNES									
	Sénégalais				Etrangers				Total	
	Masc	Fém	Mineur Garçon	Mineure Fille	Masc	Fém	Mineur Garçon	Mineure Fille	Eff	%
15 jours à 1 an	1629	39	13	1	132	6	1		1821	41,3
1 an à 2 ans	1301	16	9		99	1	0		1426	32,4
2 ans à 4 ans	369	2	1		55	1	0		428	9,7
4 ans à 5 ans	187	4	1		29	1	0		222	5,0
Plus de 5 ans	193	5	1		32	0	0		231	5,2
T. Forcés à temps	227	11	0		12	2	0		252	5,7
Travaux Forcés à Perpétuité	24	0	0		1	0	0		25	0,6
Total	3929	77	25	1	361	11	1		4405	100,0

Source : DAP

XII.4.8. LA POPULATION CARCERALE PAR REGION AU 31 DECEMBRE 2009

La répartition géographique des détenus révèle que sa distribution suit le poids démographique des régions. Ainsi, on constate que la région de Dakar concentre 40% des détenus. Elle est suivie par la région de Thiès avec 12,7% des détenus, Kaolack 8,9% et Diourbel 8,6%. Les régions de Sédhiou et de Kaffrine concentrent chacune moins de 1% des effectifs.

Tableau 12.10 : Répartition de la population carcérale par région au 31 décembre 2009.

Région	Masculin	Féminin	Mineur Garçon	Mineure Fille	Total	%
Dakar	2811	132	77	2	3022	40,0
Ziguinchor	276	23			299	4,0
Diourbel	625	11	10		646	8,6
Saint-Louis	355	7	4		366	4,8
Tambacounda	352	10	2	1	365	4,8
Kédougou	81				81	1,1
Kaolack	641	24	5		670	8,9
Kaffrine	66				66	0,9
Thiès	899	35	26		960	12,7
Louga	275	7	8	1	291	3,9
Fatick	331	6	1		338	4,5
Kolda	235	18	5		258	3,4
Sédhiou	49				49	0,6
Matam	129	7	3		139	1,8
Total	7125	280	141	4	7550	100,0

XII.5. EDUCATION SURVEILLEE

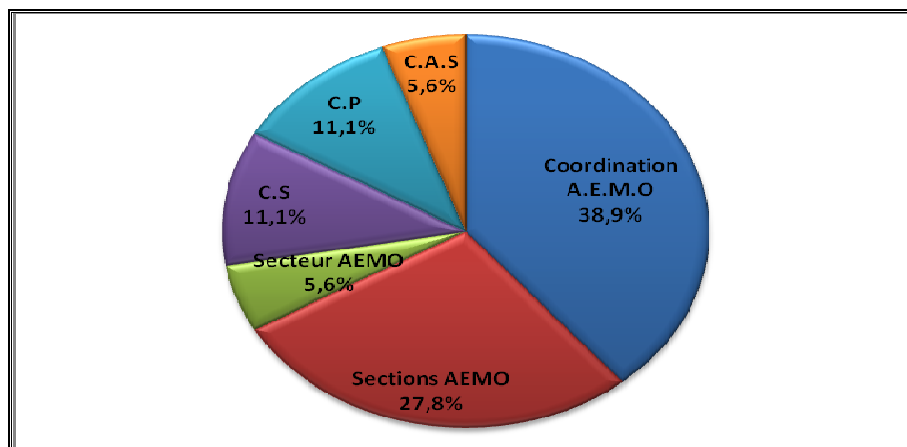
La Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est chargée de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger âgés de moins de 18 ans et de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

La DESPS est constituée de 4 types de structures en 2009. Le nombre de structures a évolué par rapport à 2008. Il se répartit comme suit :

- 2 centres d'adaptation sociale (CAS) :
 - Sébikotane ;

- Nianing ;
- 04 centres polyvalents (CP) :
 - Dakar
 - Thiaroye
 - Diourbel
 - Kaolack ;
- 4 centres de sauvegarde (CS) :
 - Cambéréne
 - Pikine
 - Thiès ;
 - Kandé ;
- 10 Sections AEMO ; Dakar, Thiès, Diourbel et Ziguinchor
- 2 Secteurs AEMO à Dakar ;
- 14 coordinations du Service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) dont une par région.

Graphique 12. 5 : Répartition des différents établissements de l'éducation surveillée en 2009



Source : ANSD

XII.5.1. REPARTITION REGIONALE DES STRUCTURES DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Les structures de l'éducation surveillée sont mal réparties sur le territoire national. La région de Dakar détient 33,3% des infrastructures par rapport au niveau national. Elle a accusé un léger fléchissement par rapport à 2008 où elle représentait 35%. Cette situation est due à la mise en place des Coordinations de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou.

Elle est suivie de la région de Thiès qui regroupe 6 structures et de la région de Diourbel avec 4 structures, soit respectivement 16,7% et 11,1%.

La région de Ziguinchor compte 3 structures tandis que celle de Kaolack n'en dispose que de 3. Enfin, les régions de Saint-Louis, Louga, Kolda, Fatick, Tambacounda, Matam Kaffrine, Kédougou et Sédhiou n'ont chacune qu'une coordination AEMO.

Tableau 12.11 : Répartition régionale des structures de l'éducation surveillée en 2009

Région	Coordination A.E.M.O	Sections AEMO	Secteur AEMO	Centre Sauvegarde	Centre Polyvalent	Centre d'Adaptation Sociale	Total	Total en %
Dakar	1	4	2	2	2	1	12	33,3
Thiès	1	3	0	1	0	1	6	16,7
Diourbel	1	2	0	0	1	0	4	11,1
Ziguinchor	1	1	0	1	0	0	3	8,3
Kaolack	1	0	0	0	1	0	2	5,6
Saint-Louis	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Louga	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Tambacounda	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Kolda	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Fatick	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Matam	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Kaffrine	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Kédougou	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Sédhiou	1	0	0	0	0	0	1	2,8
Total	14	10	2	4	4	2	36	100,0

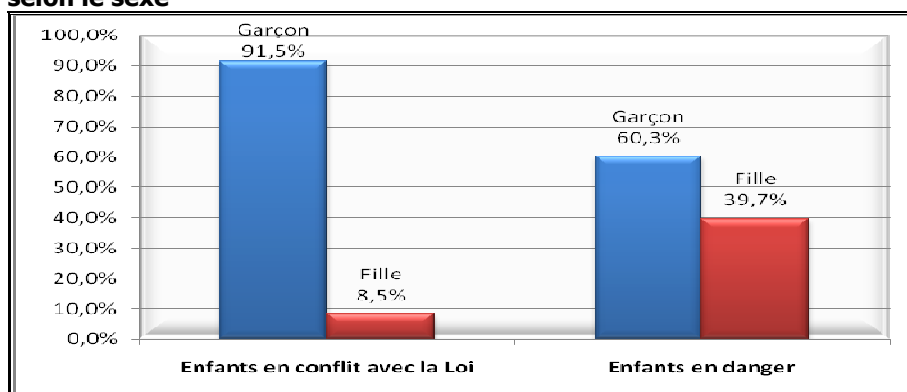
Source : DESPS

XII.5.2. REPARTITION DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET DES MINEURS EN DANGER

L'effectif total des enfants pris en charge par l'Education Surveillée s'élève à 6781 en 2009 contre 4215 en 2008, soit un accroissement moyen de 60,9%. Les garçons au nombre de 4446 représentent les 65,56%, tandis que les filles avec un effectif de 2335 représentent les 34,43 %.

Les enfants qui étaient en conflit avec la Loi en 2009 s'élevaient à 1136 individus, tandis que ceux qui étaient en danger étaient de 5645.

Graphique 12. 6 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger selon le sexe



Source : ANSD

Tableau 12.12 : Répartition par sexe des mineurs en conflit avec la Loi et des mineurs en danger en 2009

Désignation	Enfants en conflit avec la Loi		Enfants en danger		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Garçon	1040	91,5%	3406	60,3%	4446	65,6%
Fille	96	8,5%	2239	39,7%	2335	34,4%
Total	1136	100%	5645	100%	6781	100%

Source : DESPS

XII.5.3. SITUATION DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET DES MINEURS EN DANGER SELON LE SEXE ET LE TYPE DE STRUCTURE

La répartition des enfants en conflit avec la loi selon le type structure où ils sont pris en charge, révèle que les 96,8% sont dans les AEMO et 2,5% dans les Centres Polyvalents.

En revanche, pour les enfants en danger, 49,8% sont dans les Centres de Sauvegarde, tandis que 40,2% sont dans les AEMO.

En définitive, on constate d'une manière générale, que la prise en charge des enfants s'était faite dans les proportions suivantes : 49,7% dans les AEMO ; 41,5% dans les Centres de Sauvegarde ; 7,6% dans les Centres Polyvalents et 1,3% dans les Centres d'Adaptation Sociale.

Tableau 12.13 : Répartition des enfants en conflit avec la Loi et des enfants en danger selon le sexe et le type de structure en 2009.

Structure	Enfants en conflit avec la Loi			Enfants en danger			TOTAL		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
AEMO	1024	76	1100	1715	555	2270	2739	631	3370
Centre Sauvegarde	0	0	0	1274	1537	2811	1274	1537	2811
Centre Polyvalent	8	20	28	338	147	485	346	167	513
Centre d'Adaptation Sociale	8	0	8	79	0	79	87	0	87
Total	1040	96	1136	3406	2239	5645	4446	2235	6781

XII.5.4. REPARTITION DES DIFFERENTES INFRACTIONS COMMISES PAR LES ENFANTS

La répartition des différentes infractions commises par les enfants permet d'appréhender les niveaux de risque pris par les enfants lors de leur forfait. Ainsi, le vol simple constitue l'infraction la plus commise par les mineurs avec 69,4% des causes d'arrestation. Elle est suivie par les coups et blessures volontaires 11,9%, du viol 4,8%, de l'usage et détention de chanvre indien 3,7% et du vagabondage 2,7%. La pédophilie ne représente que 0,5% des infractions.

Tableau 12.14 : Répartition des différentes infractions commises par les enfants en 2009

Nature des délits	SEXE		TOTAL	
	Masculin	Féminin	Effectif	%
Vol	574	20	594	69,4%
Coup et Blessure Volontaire	86	16	102	11,9%
Autres	33	12	45	5,3%
Auteur de viol (garçons) Victime de viol (filles)	29	12	41	4,8%
Usage et détention de chanvre indien	32	0	32	3,7%
Vagabondage	19	4	23	2,7%
Coup mortel	15	0	15	1,8%
Pédophilie	4	0	4	0,5%
Total	792	64	856	100,0%

Source : DESPS

CONCLUSION

Le secteur de la justice a connu durant l'année 2009 une allocation budgétaire très importante par rapport aux années précédentes. L'objectif des pouvoirs publics c'est de rendre plus accessible les services aux citoyens. Malgré les moyens financiers importants affectés au secteur, la situation reste préoccupante. En effet, les moyens humains et financiers sont insuffisants pour répondre aux exigences de la demande sociale. Au niveau des MAC et Camp pénal, c'est le surpeuplement des structures, ce qui traduit une insuffisance des lieux de détention.